

# DEMANDE D'AIDE AUX TRANSPORTS URBAINS 2021/2022

À RENOUELER TOUS LES ANS - RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## COMMENT ACHETER MON ABONNEMENTS SCOLAIRE DU RÉSEAU CHRONOPLUS ?

### COMPLÉTER CE DOSSIER

Renseigner vos coordonnées, établissement scolaire et votre classe. Le document doit être validé par votre établissement scolaire (cachet obligatoire de l'établissement). Pour être traité, le dossier doit être complété des pièces justificatives demandées ci-dessous.

### REMISE DU DOSSIER ET CHARGEMENT DE L'ABONNEMENT

Afin de limiter le temps d'attente dans les agences, **une prise de rendez-vous est obligatoire** pour présenter votre dossier afin d'établir la carte et l'abonnement. Pour cela, inscrivez-vous sur

**[www.chronoplus.eu/actus/dossiers-scolaires.html](http://www.chronoplus.eu/actus/dossiers-scolaires.html)**  
ou **[bit.ly/dossier\\_scolaire](http://bit.ly/dossier_scolaire)**

Le dossier complet devra être présenté dans l'une des agences Chronoplus **à compter du 9 août 2021**.

- > Agence de Bayonne - 7 rue Lormand à Bayonne
- > Agence de Biarritz - Avenue Louis Barthou à Biarritz

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE

Pour que vous puissiez établir la carte lors de votre rendez-vous en agence Chronoplus, veuillez à bien fournir un dossier complet :

**CE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUX TRANSPORTS URBAINS** rempli, signé et cacheté par l'établissement scolaire.

### LA COPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

Vous pourrez présenter au choix :

- > Facture ou échéancier d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone
- > Taxe d'habitation
- > Attestation d'assurance habitation de l'année en cours

Pour les foyers non imposables, **UNE COPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION SUR LE REVENU** de 2019 ou plus récente. **Votre avis d'imposition doit obligatoirement porter la mention « Vous n'êtes pas imposable sur le revenu » ou « non imposable après dégrèvement » et démontrant le rattachement de l'enfant au foyer.** Aucun libellé ou mention manuscrite ne sera pris en compte

**UNE PHOTO D'IDENTITÉ** en cas de création **ou VOTRE CARTE NOMINATIVE CHRONOPLUS.** La création de la première carte d'abonnement est gratuite. En cas de perte de votre carte nominative, un duplicata devra être réalisé. Nous vous demanderons alors une photo d'identité et un règlement de 5€.



**Pour être recevable, ce dossier de demande d'aide aux transports urbains devra être rempli, signé, cacheté par l'établissement scolaire et complété des pièces justificatives demandées au verso de ce document.**

Les élèves résidant dans les Pyrénées Atlantiques hors communes desservies par le réseau Chronoplus et utilisant un premier transporteur avant Chronoplus doivent s'inscrire, chaque année, avant début août auprès du service transports scolaires du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (SmPBa).

### COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète (durant la période scolaire) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### COORDONNÉES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date :

Signature :

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Classe pour l'année scolaire 2021/2022 : \_\_\_\_\_

Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Cachet de l'établissement scolaire  
ou  
Certificat de scolarité  
(année scolaire 2021/2022)

### CADRE RÉSERVÉ À CHRONOPLUS

Dossiers rattachés (si plusieurs enfants de la même famille) :

Enfant 1 : \_\_\_\_\_ Enfant 3 : \_\_\_\_\_

Enfant 2 : \_\_\_\_\_ Enfant 4 : \_\_\_\_\_

Imposition :  Imposable  Non imposable Mode de paiement :  Comptant  Prélèvement

